

Travaux de la Chambre

s'engage à une égalité entre les provinces, etc. Mais on ne juge pas simplement par les mots mais par les faits. Et moi, en regardant la performance de ce gouvernement, je vois que la plus grande partie de l'essor économique qui se trouve maintenant dans notre pays, se trouve dans le sud de l'Ontario. Effectivement, c'est à accueillir mais ce n'est pas à accueillir le fait que pour le reste du pays, la récession continue. C'est inacceptable.

• (1640)

[Traduction]

M. Gagnon: Madame la Présidente, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) n'a cessé de répéter que la réduction du déficit importait peu. Il semble oublier quelque chose, la responsabilité fiscale. D'après lui, c'est le taux de chômage qui est important. J'aimerais faire quelques comparaisons entre le Canada et l'Australie, laquelle a un taux préférentiel de 18,25 p. 100 alors que le nôtre est de 8,75 p. 100. L'année dernière, le taux de chômage en Australie a augmenté de 0,4 p. 100 alors que le nôtre a diminué de 0,1 p. 100. J'essaie de démontrer que nous devons avoir une responsabilité fiscale. Le NPД pense que si nous élisions les socialistes, ce serait le paradis. L'Australie l'a fait et elle a des problèmes. Le chômage est en hausse et son taux d'intérêt est le double du nôtre. C'est ce que je voulais dire et j'espère que les Canadiens le comprendront.

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'apprécie les remarques du député. Je lui ferai remarquer naturellement que, lorsque les Canadiens vont voter aux prochaines élections fédérales, ils se feront une opinion non pas sur ce qui se passe en Australie, mais sur les réalisations du gouvernement du Canada. Les sondages d'opinion révèlent que les conservateurs ont atteint le plus bas niveau de popularité qu'ait jamais connu un gouvernement au pouvoir dans notre pays. Cela montre que les Canadiens sont profondément mécontents, avec raison, des réalisations du gouvernement. Celui-ci n'a pas assuré une part équitable des débouchés économiques aux habitants de la région atlantique, du Québec et de l'Ouest. On ne peut pas dire que notre pays se porte bien si le gouvernement parle, aux prochaines élections des emplois, encore des emplois, toujours des emplois qu'il a créés, mais uniquement dans le Sud de l'Ontario. Il est inadmissible de dire aux chômeurs de prendre leur voiture ou le train pour s'en aller travailler dans cette région de l'Ontario parce que c'est là qu'il y a du travail. Je considère que les habitants de la Saskatchewan, de Chicoutimi, de Terre-Neuve ou de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont droit à leur juste part de la richesse collective, que cette richesse ne doit pas être concentrée dans une seule région.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), mais pour une courte question seulement.

M. Nystrom: Madame la Présidente, je constate à regret que la Saskatchewan est devenue officiellement la semaine dernière une province défavorisée. Voilà la preuve que le gouvernement Devine est loin d'avoir divinement administré l'économie de cette province. C'est triste, après des années et des années de budgets équilibrés sous la férule d'Alan Blakeney et du NPД. La responsabilité fiscale a été de rigueur pendant 11 ans. C'était le cas aussi du temps du libéral Ross Thatcher et du CCF de Tommy Douglas. Mais voilà que nous devenons du

jour au lendemain une province défavorisée à cause d'un déficit massif de 1,2 milliard de dollars. Cela montre à quel point les conservateurs peuvent être irresponsables quand ils sont au pouvoir. Le député m'en aurait voulu de ne pas faire part de cette triste nouvelle à la Chambre. Nous prendrons cet argent faute de mieux, mais je regrette fort de devoir le faire de cette façon.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je sais gré à mon collègue de ses commentaires et je partage ses regrets. Comme lui, je déplore surtout l'incompétence du gouvernement Devine qui a repris le pouvoir à coup de promesses, mais qui a été incapable ensuite de résoudre les problèmes économiques de cette province.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): M. Wilson, avec l'appui de M. Crombie, propose: Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-6, Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Les représentants des différents partis ont eu des entretiens et vous constaterez, si je ne m'abuse, que tous les partis sont d'accord pour que la motion suivante soit proposée et acceptée. Aussi, je propose, appuyé par la ministre d'État à la Privatisation (M^{me} McDougall):

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, lorsqu'on fera l'appel de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides le dernier jour désigné pour la période des subsides se terminant le 26 mars 1987, le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988 aura été rapporté ou sera réputé avoir été rapporté à la Chambre par le Comité permanent de l'agriculture;